



# MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainville – Les Vaux - Ymorville

## ARRETE 2018 01 01 CIRCULATION PIETONNIER

Le Maire de la Commune de Prunay-le-Gillon,

-Vu le Code des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-4.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** En raison des travaux de démolition de la charpente et du pignon 13, rue de Chartres, Les Vaux, 28360 PRUNAY LE GILLON, la rue ci-dessous sera mise en stationnement et passage piétonnier alterné du 15 au 19 janvier 2018 inclus (selon l'avancement des Travaux)

- **du 11 au 13 Rue de Chartres, LES VAUX, 28360 PRUNAY LE GILLON**

### ARTICLE 2 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté :

Monsieur le Maire de Prunay-le-Gillon  
Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie  
CODIS 28  
Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de la Périphérie Chartraine  
Monsieur le BESNARD Serge, 12 bis rue de la Poste, 28360 PRUNAY LE  
GILLON

Fait à Prunay-le-Gillon,  
Le 4 Janvier 2018

Le Maire, Jackie Ferre.



  
Le Maire,  
Jackie Ferré